

A.B. INVEST.
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Le Bourg
76540 THEROULDEVILLE

R.C.S. LE HAVRE 410 140 594

TRIBUNAL de COMMERCE du HAVRE
DEPOT DU S.15/2010
R.C.S. 200 B 649

A 1088

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 2 AVRIL 2010**

L'an deux mille dix,

Le deux avril,

A dix heures,

Les associés de la société A.B. INVEST, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, divisé en 500 parts sociales, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents ou représentés :

Monsieur Alain BAZILLE, propriétaire de 220 parts sociales
Monsieur Arnaud BAZILLE, propriétaire de 30 parts sociales
Madame Brigitte BAZILLE, propriétaire de 220 parts sociales
Madame Anna POLLET, propriétaire de 30 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Brigitte BAZILLE, gérante associée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Précision sur l'adresse du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la décision de la commune de donner un nom aux voies et entérine la nouvelle désignation de l'adresse du siège social :

6 rue des Tisserands
76540 THEROULDEVILLE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

Article 4 - SIEGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 6 rue des Tisserands, 76540 THEROULDEVILLE.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

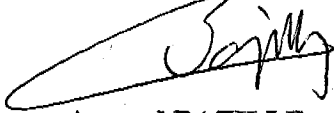
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante et les associés.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Brigitte BAZILLE
Gérante



Arnaud BAZILLE

Alain BAZILLE

Anna POLLET



Mairie de THÉROULDEVILLE

76540

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DU HAVRE

CANTON DE VALMONT

ATTESTATION

Je, soussigné, Monsieur Alain BAZILLE, Maire de la commune de
THEROULDEVILLE, Conseiller Général, certifie que le siège social de :

AB INVEST

est situé :

**6, rue des Tisserands
76 540 THEROULDEVILLE**

Fait à Thérouldeville

Le 02 avril 2010

Le Maire,


Alain BAZILLE,
Conseiller Général.

